

**Le 28 mai 2024, la préfecture de l'Isère a communiqué
sur la dématérialisation adaptée des démarches pour les étrangers
et affirmait mieux répondre aux demandes et améliorer les délais d'instruction**

Cela s'appelle de la désinformation car nos associations d'accompagnement (social, administratif, juridique, culturel ou sur l'hébergement) des étrangers constatent au contraire une très grave dégradation de leurs droits. Voici la situation 3 semaines après les propos lénifiants de la préfecture :

Les moyens spécifiques pour les étudiants et travailleurs étrangers

La prise de rendez-vous dédiés a été totalement interrompue depuis le 21/05 pour le renouvellement de titre, depuis le 22/05 pour une première demande, 28/05 pour un renouvellement de récépissé, 04/06 pour un changement de statut ou renouvellement d'Autorisation Provisoire de Séjour. Pour les rendez-vous spéciaux pour les salariés, aucun rendez-vous depuis le 27/05. Les très rares rendez-vous qui apparaissaient sur l'écran étaient pris d'assaut dans la seconde qui suivait leur mise à disposition. Rappelons qu'il faut prendre également un rendez-vous pour chercher son titre de séjour prêt.

Aucune information n'est donnée sur la procédure à suivre pour être reçu.

Les outils mis à disposition

L'adresse e-mail dédiée pref-accueil@isere.gouv.fr répond systématiquement de manière automatique : « Nous accusons réception de votre message auquel nous répondrons dans les meilleurs délais » et rien ne se passe. Le numéro de téléphone 04 76 60 49 49 est toujours occupé. Il faut prendre rendez-vous sur internet pour avoir accès à l'aide du Point d'accueil numérique. L'accès à la Préfecture n'est possible que sur rendez-vous.

Les relations entre les services de l'Etat et les acteurs associatifs

Nos associations d'accompagnement de migrants avaient des échanges réguliers avec les services de l'immigration afin de mieux accompagner les dossiers dans des procédures toujours plus complexes. Elles ne sont plus reçues depuis un an.

Nos associations accompagnent des personnes étrangères, sur le territoire souvent depuis longtemps, souhaitant s'intégrer, quand ils ne le sont pas déjà, travailler, se prendre en charge. Depuis un an, des centaines d'étudiants et de salariés, possédant des titres de séjour, ne peuvent plus déposer une demande de renouvellement et perdent leur autorisation de travail, sont licenciés et perdent leurs droits sociaux.

Nous suggérons des améliorations

- Mettre en place des guichets d'information au sein de la préfecture, comme cela était le cas, ce qui limitera le nombre de dossiers incomplets.
- Renouveler de manière automatique les récépissés comme cela est pratiqué par d'autres préfectures.
- Avertir les bénéficiaires que leur titre de séjour est prêt et les recevoir sans rendez-vous.
- Mettre en place un nombre de rendez-vous correspondant aux besoins réels.
- Simplifier les procédures de demandes de rendez-vous.
- Réactiver la concertation avec les associations qui contribuent à vérifier les dossiers soumis et fluidifient les démarches.

Le 17 juin 2024,
La coordination BOUGETAPREF38
Contact@boutapref38.fr